

BULLETIN MUNICIPAL

N°16



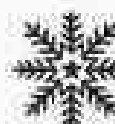
OMEY 2004



Meilleurs vœux



pour 2005



SOMMAIRE

Lettre du Maire	p. 2
Les finances communales	p. 3
Les écoles	p. 7
La vie associative	p. 12
Les activités communales	p. 21
Mémoire collective	p. 22
Infos diverses	p. 26
Bloc-notes	p. 36
Quelques numéros utiles	p. 38



Ont collaboré au présent bulletin (par ordre alphabétique) : Joël AESCHBACH, Aurélie BRIGNOLI, Jean-Paul BRIGNOLI, Emmanuel Chaomleffel, Michel CONROY, Fabrice GAUVAIN, Alain NICAISE, Evelyne VALENTIN.

Merci pour le prêt de photographies à Noémie DELICHERE, Christiane CHAOMLEFFEL et Jocelyne RAULT.



- Lettre du Maire -

Chères Omyates, chers Omyats,

Tout d'abord je voudrais, au nom de la municipalité que je représente, succomber à la tradition des vœux et vous souhaiter en ce début 2005 une bonne et heureuse année pour vous, vos proches et vos amis. Vive 2005 donc ! Et adieu 2004 !

Cela ne nous empêchera pas de revenir sur quelques faits marquants de l'année écoulée.

Cette année restera marquée par la disparition accidentelle et brutale de notre ami Gilbert Lebonvallet, un premier adjoint très apprécié. Cela nous a tous plongé dans la consternation. Né à Matougues le 26 décembre 1931, il aimait dire qu'il était un Matouguais d'Omy. Gilbert était remarquable et encore plus actif depuis son élection en 1977. Il était passionné et dévoué pour notre commune qu'il aimait voir rayonner comme, le quatre avril dernier, avec la course cycliste régionale de l'Etoile du Grand Est. Je renouvelle à ses enfants et à toute sa famille toute notre sympathie surtout dans cette période de rassemblements familiaux.

Notre bassin de vie en cette année achevée laissera un goût amer à des hommes et des femmes qui ont perdu leur emploi par la fermeture d'une entreprise sur notre territoire.

L'économie locale vit depuis plus d'un siècle avec principalement deux secteurs d'activités. Aujourd'hui nos concitoyens s'accommodent mal des lois de cette économie qui ne place plus l'humain au dessus de tout. L'implantation ou l'arrimage d'une entreprise n'est plus lié à la géographie ni aux manipulations fiscales ou réglementaires. La croissance ne se décrète pas.

Chaque citoyen est beaucoup plus exigeant vis à vis des élus locaux que de l'Etat - il faudrait-, - nous voulons- !!! Cela comme le service public de proximité a un coût énorme et ce sont nos impôts qui payent ces souhaits.

Face à cette mutation économique adaptons nous, encourageons nos enfants à plus de formations afin d'être mieux préparés car nos acquis ne sont jamais permanents.

Une autre disparition, celle de Jean Voinchet qui nous a quitté dans sa 85^{ème} année, a, sans aucun doute, ravivé aux anciens du village beaucoup de souvenirs. Quelques pages rappellent cette mémoire collective dans ce bulletin.

Enfin, c'est avec vous toutes et vous tous mesdames et messieurs, qui dans l'associatif, dans les services municipaux, dans le conseil municipal ou délégué intercommunal, dans l'équipe de ce bulletin, par l'illumination de votre maison, vous qui donnez généreusement de votre temps et grâce à votre volonté d'agir, que notre commune sera toujours aussi dynamique, comme nous l'ont montré ces personnes qui nous ont quitté récemment.

Entourés d'une équipe unie consciente de ces responsabilités, nous menons, tous ensemble, une politique soucieuse de l'avenir de notre commune, de son développement harmonieux, et travaillons pour la sauvegarde de son cadre de vie et de ses richesses.

Chers amis Omyates et Omyats, élus des communes voisines, responsables des services de l'Etat, entouré des membres de mon Conseil Municipal, je vous souhaite très chaleureusement une bonne et heureuse année 2005 !!!

Jean-Paul Brignoli

Les Finances communales -

Les chiffres du budget primitif qui a été adopté en réunion de Conseil le 26 mars 2004.

Section de fonctionnement

a) Les dépenses :

Dépenses		€	%
1	Charges à caractère général dont entretien, voiries, bâtiments, électricité, denrées, combustible, produits d'entretien.	84871	14,31
2	Charges de personnel	36975	6,24
3	Autres charges de gestion courante dont subventions et contributions ou allocations	115697	19,50
4	Charges financières	4597	0,77
5	Virement à la section investissement	338205	57,00
	Dotation aux amortissements	12910	2,18
Total des dépenses de fonctionnement		593255	100

b) Les recettes

Recettes		€	%
1	Excédent de fonctionnement reporté	334534	56,39
2	Impôts et taxes	134655	22,70
3	Dotations subventions et participations	41919	7,06
4	Autres produits de gestion courante	15000	2,53
	Pylône téléphonie	2600	0,44
	Charge à répartir	64547	10,88
Total des recettes		593255	100

Section d'investissements :

Dépenses		€	%
	Report exercice 2001 (solde d'exécution cpte 001)	30446	6,63
	Immobilisation en cours	346330	75,43
	Remboursement emprunts SIVOM	17828	3,88
	Charge à répartir S.D.I.S.	64547	14,06
Total des dépenses Investissements		459151	100

Recettes		€	%
	Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	338205	73,66
	Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	52846	11,51
	Subvention investissement	55190	12,02
	Charge à répartir	12910	2,81
Total des recettes Investissements		459151	100

Le Conseil Municipal par délibération conteste le règlement de 64547€ réclamé par le S.D.I.S. au 30/12/2004, pour la construction du centre de secours de La Chaussée sur Marne, car à aucun moment les élus n'ont été consultés sur cette réalisation ; **donc que le décideur soit le payeur !!!**

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux				
Année 2004	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	5,18	119 800	6206	+ 12,38%
Foncier bâti – FB	4,13	1 290 000	56115	+ 6,07%
Foncier non bâti - FNB	10,97	11 700	1 284	+ 7,99%
Taxe professionnelle - TP	4,00	1 742 000	69680	- 22,54%
Produit communal			133285	- 8,79%

Nota la base TP notifiée par l'administration de 2 314 000 en 2003 est passée à seulement 1 742 000 en 2004.

Années	2003	2002	2001	2000	1999
Taxe habitation – TH	4,84	4,61	4,32	3,98	3,58
Moyenne départementale	19,45	18,85	18,11	17,18	17,09
Foncier bâti – FB	4,13	3,94	3,69	3,58	3,40
Moyenne départementale	24,74	24,15	23,41	22,11	22,08
Foncier non bâti –FNB	10,25	10,25	9,60	9,41	8,47
Moyenne départementale	20,88	20,38	20,05	19,57	19,37
Taxe professionnelle – TP	3,69	3,45	3,23	3,12	2,94
Moyenne nationale	15,21	15,05	14,85	14,80	14,86

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES Taux de la Communauté de Communes				
Année 2004	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	4,18	1 192 000	49 826	+ 9,26 %
Foncier bâti – FB	3,47	2 121 000	73 599	+ 2,26 %
Foncier non bâti - FNB	7,14	212 300	15 158	+ 1,29 %
Taxe professionnelle - TP	3,03	3 459 000	104 808	+ 8,67 %
Produit de la Communauté de Communes			243 391	+ 6,29 %

SUBVENTIONS : votées le 20 février 2004 :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
- Association des Anciens Combattants du canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Association des sclérosés en plaque
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Prévention routière
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)
- ACPA (protection des animaux)
- Les Amis des Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey

- Association « Centre Culturel Laïque » d'Omey
- Bleuets
- Ecole du Cirque de Pognry
- Ecole de Musique Intercommunale Claude Debussy

Soit un total de 9655 €

LISTE des EMPRUNTS :

• 1990-2005 - Extension Salle des Fêtes	5 152,18
• 1999-2014 - Rue de la Garenne	9787,67
• 2003-2015 - local technique	<u>8272,49</u>
	23212,34 €

Ratio : endettement = 0,108
Recettes 2003

DETAIL des DEPENSES :

INVESTISSEMENTS



Plantations cour locataires et local technique	3183,25
Achat extincteurs bâtiment communal	408,82
Local technique subvention DGE Etat 2003	22080
DGE Etat 2004	9788,69
Coût total	158046,28
Baby-foot salle des fêtes	972,35
Rampes d'accès pour chargement remorque employés voirie	660,00
Clôture terrain des sports	3348,80
Sécurisation station de pompage	9 912,45
Vitrines pour affichage	1064,44
Eglise : frais d'architecte	8978,97
annonces officielles	784,70
Salle des fêtes : alimentation gaz par cuve enterrée	125
Abris bus-nouveau	2714,92

ENTRETIEN

Travaux salle des Fêtes (sur réparation chauffage)	737,46
Travaux voiries (devant mairie, regards rue J. Jaurès et avaloir)	4635,10
Nettoyage des rues (pas nécessaire en 2004)	0
Illuminations	986,90
Abribus (suite casse) retour assurance	1 642,00
Bulletin municipal n° 15	960,36
C.I.A.S. appelé par SIVOM	118,22
Démoustication	889,53
Contingent incendie	6584,81
Cotisation S.I.A.H.M.M.	1141,45
Allocation vétéran	880,96
Fleurissement printemps-automne	913,64
Feu d'artifice dont 75€ pour artificier	1395,00

PROJETS

- Assainissement avec communauté de commune et mise en place d'un contrôle des assainissement.
- Eglise : remise en état de sécurité : l'ouverture des plis du marché adapté c'est effectuée le 9 décembre et est inférieur à l'estimatif.
- Acquisition du chemin du cimetière 765€ (actuellement chemin de l'Association Foncière) signature prévue le 15 décembre avec le Président.
- Etude pour viabilisation de parcelles rue de la Garenne.
- Etude pour création d'un chemin pour desservir des constructions.
- Etude pour accès handicapés à l'église et cimetières.
- Etude pour révision du PLU ou carte communale et demande de subventions.
- Acquisition foncière (délaissés ancienne RN 44 soit 1ha 86a 89ca pour une somme proposée de 10 000€ par les domaines).
- Acquisition maison et terrains
- Etude sur chauffage eau sanitaire par panneaux solaires et chaudière plus économique à la salle des fêtes.

INFORMATIONS

Nous sommes en appel d'offre ouvert pour le renouvellement du contrat d'affermage qui arrive à expiration en février après douze ans couru. Le conseil municipal a souhaité de se faire épauler et conseiller en maîtrise d'ouvrage par la D.D.A.F. Le délai de négociation est prévu jusqu'à fin juin et pourrait avoir une incidence sur le prix du mètre cube d'eau pour le second semestre 2005.



La taxe des ordures ménagères vient d'être fixée au conseil de la communauté de commune de la Vallée de la Craie à 88€ pour une personne au foyer et à 166€ pour deux personnes et plus, (prix identique à 2004). Ceci comprend : le ramassage des poubelles triées en porte à porte, le passage annuel du ramassage des monstres et le coût de construction des déchetteries, donc de l'accès libre à chacun aux déchetteries, suivant les horaires rappelés dans les infos diverses.

- Retour ristourne C.G.E. : contrôle	285,26
- Retour ristourne Eau : affermage	1450,12
- D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) 2004 (en 2002 = 30 962)	15637,00
- Attribution du Fonds département taxe professionnelle	27964,00

Le bulletin du canton de Marson sera distribué courant janvier.

En mémoire à Gilbert Lebonvallet qui traitait ce sujet nous n'avons pas changé la présentation.JPB.

- Les Ecoles -



ACTIVITES SCOLAIRES DE LA VALLES DE LA CRAIE

Cette année l'effectif de l'école primaire est de 138 élèves et celui de l'école maternelle de 111 apprentis élèves. Les directrices de ces deux pôles scolaire sont mesdames Francine COURTOT pour la maternelle et Brigitte DESCHAMPS pour la primaire.

Répartition des effectifs

Les effectifs en primaire :

- CP avec Alain CAMUS, 32 élèves dont 14 filles et 18 garçons
- CP / CE1 avec Roselyne JACQUET, 27 élèves dont 9 filles et 18 garçons
- CE1 et CE2 avec Brigitte DESCHAMPS, 22 élèves dont 12 filles et 10 garçons
- CM1 avec Laurence HINSINGER, 30 élèves dont 16 filles et 14 garçons

Cinq élèves d'Omey fréquentes les classes primaires et en plus des quatre autres communes (POGNY, VESIGNEUL, SAINT GERMAIN et CHEPY) quelques élèves proviennent de FAUX VESIGNEUL, VITRY LA VILLE, SONGY et LA CHAUSSEE SUR MARNE.

Les effectifs en maternelle :

- Petite Section avec Catherine BRODIN 28 enfants
- Petite et Moyenne Section avec Estelle GUYOT 29 enfants
- Moyenne et Grande Section avec Nathalie GILET 29 enfants
- Grande Section avec Francine COURTOT 25 enfants



Dix petites bouilles de cette maternelle proviennent d'Omey.



Construction de deux classes et un atelier

Depuis la rentrée de septembre deux salles sont en cours de réalisation car actuellement les locaux des salles BCD et de l'informatique sont utilisés dans l'attente des deux salles prévues

pour le début 2005.

Il se trouve que les travaux ont pris quelques retards et l'occupation des salles est reportée ultérieurement.

Les activités à l'école

Cette année les activités extra scolaire se sont révélées riches et ont également su mobiliser la présence et l'attention des parents et autres adultes.

Pour les petits de l'école maternelle

Février 2004



Le traditionnel défilé de mardi gras a vu l'ensemble des enfants revêtir des tenues tant originales qu'hétéroclites pour attirer les regards indiscrets par une magnifique journée ensoleillée dans les rues de Vésigneul.



Avril 2004



Le 4 avril a vu la cour de récréation envahie par les étalages des brocanteurs et des vendeurs de greniers.

Un vent glacial était présent et une foule de bons curieux a été fidèle au rendez-vous !

La coopérative scolaire a récolté la coquette somme de 1868€ pour le primaire et la maternelle.

Egalement en avril les petits de la maternelle de Madame COURTOT sont allés rendre visite à leurs petits correspondants de Strasbourg.

Ceux de Madame FILAINE ont reçu leurs homologues de Vitry la Ville.

La petite Section est allée visiter la chèvrerie à la Chaussée sur Marne.



Mai 2004



Les enfants de la Grande Section ainsi que les CP ont participé au festival « LIVRE EN SCENE ».

Ils ont été les acteurs très en verve des différents spectacles que leurs parents ont admiré et encore applaudis à tour de rôle.

Juin 2004



En juin pour clôturer les activités de découverte un voyage au zoo de THOIRY a permis aux bambins de maternelle de rencontrer des éléphants, des lions et autres animaux sauvages. Il faut à cet égard féliciter le travail des enseignants et des parents accompagnateurs pour leur attention et leur vigilance devant le nombre des enfants.



Pour les élèves de l'école primaire :

Mise à part les activités du carnaval, les enfants du primaire participent à des sorties dont la programmation résulte de travaux d'éveil scientifique qu'il est bon d'illustrer par des exemples bien concrets tel que visite d'une éolienne à LA CHAUSSEE SUR MARNE ou d'une station de pompage à CHEPY.



En mai les cours moyens et CM2 sont allés chanter auprès des résidents de la maison de retraite de SAINT GERMAIN LA VILLE : une animation gratuite avec un transport financés par la Communauté de Communes pour divertir une population isolée.

Les CP et les CE1 sont partis pour visiter le Zoo d'AMNEVILLE entre METZ et THIONVILLE.

En Juin les CE2, CM1 et CM2 sont allés admirer la Cité des sciences à PARIS, ensuite les CM2 ont été invité pour un avant goût de rentrée au Collège Jean Moulin à SAINT MEMMIE, de quoi se faire une petite reconnaissance du cadre pour l'année scolaire suivante.



Depuis Septembre 2004 les élèves ont été sensibilisés sur les arts culinaires suite à l'exposition thématique organisée à la salles des fêtes d'OMEY ainsi qu'à la découverte du monde des oiseaux par des sorties dans la nature.

La Communauté de communes et la coopérative scolaire proposent de consacrer un millier d'euros pour développer un projet pédagogique sur l'ornithologie dans la Vallée de la craie.

A vos plumes les enfants !!!



En ce mois de décembre les classes de la maternelle et du primaire ont été une fois de plus très fidèles au rendez-vous du Téléthon organisé tout près de leur école. Une course pédestre leur a été demandée pour témoigner de leur solidarité à combattre les maladies myopathiques

La coopérative scolaire prévoit d'organiser un loto le dimanche 6 mars 2005. la kermesse de fin d'année se déroulera le samedi 11 juin 2005 à POGNY.

Les prochains conseils d'école auront lieu les 22 février et 17 juin 2005.

L'adresse du site Internet de l'école est :

<http://www.scolagora.com/vesigneul>

FG

Une sympathique réunion, organisée par le Président de la Communauté de Communes, s'est déroulée mardi 22 juin dans une salle de restauration scolaire en l'honneur du départ de deux enseignantes et d'une surveillante de la restauration scolaire.



Bonne retraite Madame Nicole FILAINE

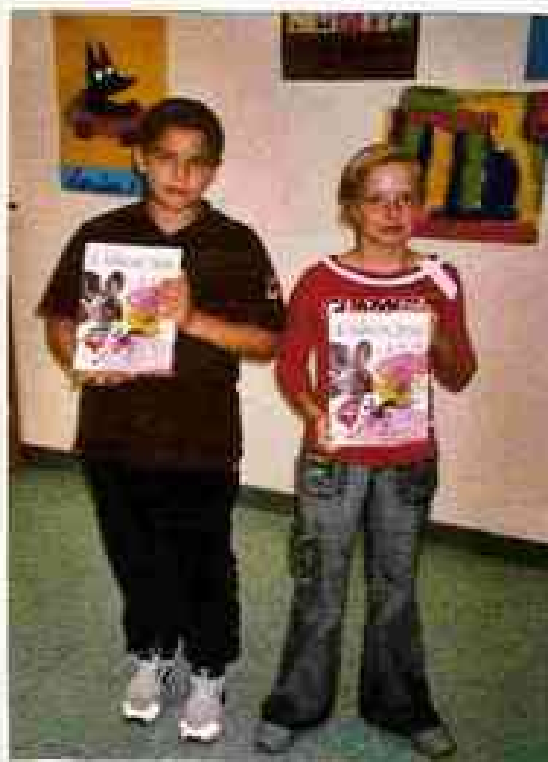


Bonne continuation à vous en Bretagne Madame Isabelle BONNARD



Bonne retraite Madame Claudie GUYOT

Margaux CHEMOLLE, Thibault GIGNON et Lucile PERNEL ont reçu lors de la cérémonie du 10 septembre au pôle scolaire un dictionnaire offert par la Communauté de communes de la vallée de la craie pour les aider à mieux franchir le passage au collège.



- La Vie Associative -

- Centre Culturel Laïque -

La galette des rois



Les membres du Centre Culturel Laïque se sont réunis le 9 janvier 2004 pour fêter les rois. Ambiance de retrouvaille après les fêtes pour un bon nombre d'adhérents et toujours l'occasion d'échanger sur le passé et l'avenir.

Stage AFPS

Dès le 6 janvier tous les mardis et jeudis de 20h30 à 22h00 13 habitants d'Omey ont participé à la formation de secourisme qui les a conduit à l'obtention du diplôme AFPS - Aptitude de Formation aux Premiers Secours.

Le traditionnel thé dansant

Il s'est déroulé le 1^{er} février 2004 avec comme fidèle organisateur et fervent danseur de danse de salon Gilbert LEBONVALLET que l'on voit ci-dessous.



Le concours de belote



Le 20 mars 2004 48 équipes se sont affrontées pour la plus grande joie des organisateurs.

Nettoyeur haute pression, raclette grill, micro ondes et autres lots ont récompensé les participants.



Les nombreux participants en pleine partie !

La course cycliste de l'étoile du Grand Est le 4 avril 2004

Dans le but de redynamiser le cyclisme féminin et pour renforcer les motivations, la pédale Châlonnaise a retenu le village d'Omev pour la première des cinq manches de l'Etoile du Grand Est. Ces cinq manches se dérouleront dans chacune des cinq régions que forment l'Est de la France à savoir l'Alsace, la Bourgogne, la Franche Comté, la Lorraine et la Champagne.

A cette occasion une brochure a été éditée puis distribuée à tous les concurrents, les villageois et aux spectateurs qui ont profité d'un superbe soleil pour cette journée.

Nous remercions l'entreprise OMYA pour le prêt de son local douches pour cette circonstance exceptionnelle.



La course de cycliste du 16 mai 2004

Un mois après la venue des nombreuses cyclistes féminines, le grand prix d'Ormeu s'est déroulée avec la rigueur d'organisation qui fait sa renommée et la participation sans faille de quelques bénévoles



La fête patronale des 25, 26 et 27 septembre 2004

Activité organisée conjointement avec l'association CCL



BILAN DE LA MANIFESTATION :	Dépenses	Recettes
Samedi : traiteur et recettes bar+ entrées :	1137,10	1565,50
Dimanche : buvette		1557,22
Orchestre bals : cachet	770,00	
Gardiennage bal privé samedi	218,63	
Nettoyage par ISS	208,91	
Factures boissons diverses	1669,90	
Droits d'auteurs	129,24	
Manège et confiserie enfants lundi 27	180,00	
Divers : sandwiches musiciens et bal	139,67	
TOTAL	4453,45	3122,72
Résultat négatif	1330,73	

Bilan fleurs jeunesse versé à la section « jeunes » du CCL :

	Dépenses €	Recettes €
Fourniture : Papier crépon	74,85	
Générosité des habitants à la branche fleurie		315,31
Résultat		240,46



Le feu d'artifice est offert par la commune : 1320,00 € et 75 € d'artificier.

Dès le 25 août une réunion ouverte à tous permet d'organiser ces journées avec un nombre trop restreint d'organiseurs par rapport au potentiel de consommateurs attendus.

Dès le mardi précédent cette manifestation, les forains investirent avec plus de manèges la place René Fray et vos élus libérèrent à nouveau la circulation rue Jean Jaurès ainsi que l'accès des propriétés aux riverains.

A 14 heures le samedi, les jeunes pas très nombreux mais volontaires ouvrirent la fête par la traditionnelle branche fleurie proposée aux habitants et nous vous remercions pour vos dons signe d'encouragement à leur endroit.

Le bal a connu moins d'affluence le samedi mais il est vrai qu'une soirée payante ouverte à tous ne faisait pas l'unanimité. Comment régler les problèmes d'ordre public qui règnent ces soirs là et pallier au nombre de volontaires dans l'organisation qui diminue d'année en année sans se renouveler ni d'adulte ni de jeunesse ? -Faut-il supprimer le samedi comme déjà beaucoup d'associations de communes proches l'ont fait ?

Pour le résultat financier cela supprimerait quelques charges et aurait l'avantage de rééquilibrer les comptes.

Comment nous en sommes arrivé là ? La jeunesse arrive au bal du samedi soir qui ne fait plus recette, vers minuit, avec le coffre de la voiture chargé de diverses boissons, (donc recettes amputées par cette mévente). Lors de la fermeture autorisée, à 3 heures du matin, cette jeunesse trouve qu'elle ne s'est pas assez amusée, et sollicite les organisateurs pour prolonger le bal sans se soucier du cachet supplémentaire qui en découlerait, (cette année c'était 55€ de l'heure si dépassement il y avait eu).

Le spectacle pyrotechnique par la teneur des applaudissements et l'animation musette a eu ses fans.

Lundi, les enfants d'Omev fréquentant l'école maternelle ou le primaire se sont vu distribuer pour 180€ de jetons et friandises qu'ils ont pu partager aux boutiques des forains presque tous nouveaux cette année.

Merci aux différents acteurs (sapeurs pompiers, bénévoles de l'association du Centre Culturel Laïque, conseillers municipaux) qui par leur dévouement permettent cette manifestation chaque quatrième week-end de septembre et gageons que l'édition 2005 suscitera la passion de nouveau bras dans l'organisation et pas seulement dans les décisions.

Les employés communaux furent commandés pour que la place soit digne de la fête patronale avant et à l'issue et pour le nettoyage de la salle des fêtes à la finale et ceci réglé avec le budget communal.

Comme vous pouvez le constater sur ce bilan, le résultat financier comme toujours élément indispensable à toutes organisations n'est pas neutre ni pour l'association organisatrice ni pour la collectivité, qu'on se le dise !!! JPB

CLUB D'ECHECS



Fabrice GAUVAIN vient de relancer cet atelier. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à le contacter.



Cette année nous n'avons participé qu'à un tournoi, à l'extérieur, celui de la Préfecture le 15 juin qui ne nous réussit pas vraiment puisque après être arrivé 16^{ème} sur 16, l'an passé nous terminons 12^{ème} sur 16.

Classement de fin de saison :

- | | |
|-----------------|----------------------|
| 1) Mourmelon | 6) Vanault le Châtel |
| 2) Estan Tourbe | 7) Dontrien |
| 3) Suippes | 8) Sainte Menéhould |
| 4) Couvrot | 9) Givry |
| 5) C.C.L. Omev | 10) Courtisols |

Le trois juillet notre tournoi avait lieu.

Classement du tournoi :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1 ^{er}) Mailly le Camp | 10) Rocco |
| 2) Les Revenants | 11) Faux 1 |
| 3) Les Papys | 12) Préfecture 2 |
| 4) Saint Martin | 13) Larzicourt |
| 5) Collègues | 14) Vésigneul |
| 6) Faux 2 | 15) Bignicourt 2 |
| 7) Moncelz | 16) Préfecture 1 |
| 8) C.C.L. Omev | 17) Amicale des Pompiers d'Omev |
| 9) Bignicourt 1 | |



Nous avons donc reçu dix sept équipes et parmi les récompenses, deux Challenges offerts, seront à remettre en jeu l'année prochaine.

Le Challenge Manu Ziental a été remporté par Mailly le Camp et le Challenge Pascal Ménis par les Revenants. Trois Fair-Plays ont été remis : à l'équipe Rocco, à la Préfecture et aux Pompiers d'Omev.

Ce tournoi s'est déroulé comme en 2003 dans de très bonnes conditions. Ambiance, soleil et bilan positif, tout ce qu'il faut pour être satisfait et nous encourager à continuer. Merci à tous ceux qui nous ont offert des coupes et signalons la présence de Hubert Arrouard à la remise des ces récompenses et notamment celle du Conseil Général.

Septembre 2004 : nous avons repris une troisième saison et restons en 3^{ème} série. Fabrice Chamarac nous a quitté suite à des blessures. Yannick Lhuillier, Steven Leschick, Yohan Féry, Thomas Godbert ont arrêté le football, ne souhaitons plus jouer de même que Didier Vauchel, dirigeant.

Mais d'autres joueurs nous rejoignent : Romain Spenlo, Jonathan De Sousa, Damien Jeanin, Ludovic Delisse ainsi que deux dirigeants : Jean-Marc Illig et Vincent Brocard qui est aussi notre soigneur puisque sapeur pompiers au C.S. de La Chaussée sur Marne. Des blessures au genou écartent des terrains plusieurs éléments. Suite à la rencontre de Sainte Menéhould, Sébastien Huet a été opéré. Jessy Aeschbach, Eddy Paisano et tout dernièrement Benoit Jeanin et Jonathan De Sousa se sont abîmés un genou sur notre stade. Un autre joueur nous rejoint à la trêve, Marc Gadan.

Avec tous ces changements, l'équipe a du mal à faire de bons résultats mais elle existe toujours et se donne à fond et c'est ce qu'il compte.

Le 6 Novembre 2004, nous avons comme l'an passé organisé notre concours de belote qui a également été une réussite puisqu'un meilleur résultat et trois équipes en plus.

L'an prochain, qui sait !!! J.A.

- EMICD -



LETTRE DU PRESIDENT

Notre école à déjà 18 mois d'existence... Le temps passe vite... Et l'équipe remaniée est toujours présente et disponible.

Je tiens à féliciter Edith Boulant pour sa promotion au poste de Directrice de l'EMICD.

La présente afin de remercier également tous les parents d'élèves « anciens et nouveaux » ainsi que les élus d'Omey et des communes avoisinantes pour l'accueil qui nous est fait à chaque manifestation. Qu'ils soient également remerciés pour les prêts gratuits des salles des fêtes ainsi que leur générosité quand à nos demandes de subventions.

Quelques nouveautés pour notre école :

1- en ce qui concerne la partie musicale :

- création d'un orchestre de « jeunes » sous la responsabilité de **Claude Lartilleux**,
- mise en place d'un stage intensif d'une semaine en instruments sous la responsabilité de **Claude Grun**,
- les périodes d'examens ne sont pas changées : 01.12.2004, 19.01.2005, 25.05.2005, 04 et 05.06.2005,
- convocation à Witry les Reims les 22 et 29.05.2005 pour les IM3.

2- en ce qui concerne la partie administrative :

- dépôt d'un dossier auprès du Crédit Agricole de Châlons afin de participer à un concours doté d'un prix de 1000€ (résultat courant janvier 2005).

- dépôt d'un dossier de subvention sur les instruments déposés le 15 octobre 2004 avec rappel le 17 novembre 2004 auprès de notre ami Conseiller Général Hubert Arrouart.
- comme l'année passée un calendrier de fin d'année sous la responsabilité d'Evelyne Valentin est en cours d'exécution.

Ces quelques nouveautés et projets feront sûrement l'objet de quelques erreurs de « jeunesse » et je réclame à tous et toutes votre indulgence.

Toute l'équipe de l'EMICD se joint à moi-même pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.
A.N.

- Allo 18 -

*La vie du Centre de Première Intervention d'Omey et de son
Amicale*



- PIN-PON !!! -

Cette année 2004 a été marquée par une série de séances de formation aux premiers secours dispensée par Annick Vasson et le Président de la Fédération Départementale de la Protection Civile, Philippe Champenois.

Le contenu des cours était bien détaillé et présentait l'avantage de faire suivre par la pratique les cas de figure expliqués par des méthodes théoriques. Un contrôle continu des acquis nous permettait de répondre à bon nombre de situations auprès d'un blessé ou d'une personne défaillante. Une trentaine de cas présentant des individus en situation de secours a pu être expliqué avec tous les réflexes appropriés. Des diapositives de présentation de situation d'alerte nous ont permis de réaliser combien la réflexion devait l'emporter sur la panique face à des circonstances dramatiques.

Certes, les tests des connaissances ont été positifs pour l'ensemble du groupe mais il va de soi que notre capacité d'intervention sera sujette à d'autres stages de recyclage permanent car nous n'intervenons heureusement que très rarement pour maîtriser les méthodes de secourisme parfaites.

Sur le plan de nos interventions sur la commune d'Omey, il s'avère que les nids de guêpes et d'abeilles constituent le lot habituel de vos soucis pendant la belle saison. **N'oublions pas non plus de nous protéger contre les rayons du soleil et de nous abreuver pour éviter la déshydratation !**

Cette année a vu l'eau du canal brouillé par l'épandage de poudre calcaire échappée d'un silo dont la sonde de remplissage n'a pas fonctionné. Rien de grave puisque le produit n'était pas polluant mais nécessitait une intervention de résorption de la part d'une équipe de pompiers spécialisés.

En ce qui concerne les divertissements, 2004 a vu la Sainte-Barbe en début, et fin d'année avec la remise des diplômes A.F.P.S. et la remise honorifique des

médailles du mérite par notre sergent Jean-Paul Brignoli, le caporal Joël Perrault et le sapeur Claude Drazet lors du repas du 4 décembre écoulé...



En février notre concours de belote a vu la présence de 44 équipes qui ont bataillé dur pour gagner un micro-onde mais pas les fourmis, ou une écumoire en dernier lot... Et bonjour les trous !!!

Le 5 juin nous avons partagé la roulade barbecue qui a été dégustée dans la joie et la bonne humeur. Les pompiers étaient au fourneau la journée et le soir ont fait la roulade en musique. Merci à tous d'être venus aussi nombreux !

Le samedi 28 août nous avons effectué un voyage d'agrément pour visiter le musée du cristal à Baccarat, séjourner sur le plan incliné d'Arzviller au pied du massif vosgien et pour l'entre deux, nous avons dégusté un repas de type alsacien dans un cadre agréable. On a pu découvrir le travail du verre, les richesses du cristal et le va et vient de la navigation des péniches par le plan incliné sur le canal de la Marne au Rhin. Les enfants se souviendront de leur ballade en petit train après leur belle escapade en vedette.



Le 15 octobre nous avons fêté le départ en retraite du sapeur Claude Drazex au terme d'un fabuleux repas précédé d'un discours élogieux de notre Maire Jean-Paul Bignoli. Claude, on t'a repris le gros casque mais on t'a laissé le petit en souvenir !!!



En guise de conclusion votre C.P.I. se porte bien mais il lance un appel à tous les jeunes gens âgés d'au moins 16 ans pour qu'ils n'hésitent pas à nous rejoindre pour pérenniser le tissu social de la solidarité dans la population Omyate.

L'ensemble du Corps des Sapeurs Pompiers et de l'Amicale, vous remercient pour l'accueil rencontré lors de la présentation de notre calendrier et vous souhaitent une très bonne santé avec une grande joie de vivre, pour ce nouvel an 2005.
M.C. et F.G.

- Les Activités Communales -

4 Juillet 2004

Repas des aînés.



L'assemblée des anciens reprenant un refrain avec les musiciens.



Les doyennes et doyens honorés : Simone PECHEUX, Marie CHEMINON, Jean THEVENIN et André COUVERT.

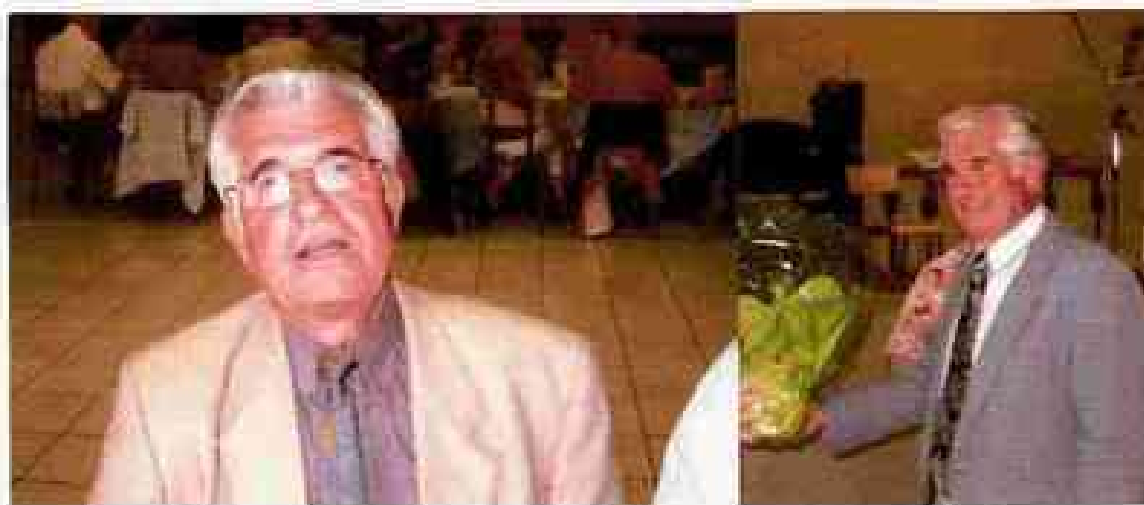
Monsieur Le Maire dans son discours rappela les personnes qui nous ont quittées depuis l'an passé et notamment une ancienne habitante Gilberte Acerbis qui a été membre du conseil municipal en 1945 et 1946. Une minute de silence a été respectée en leur hommage.

Noël de la Commune le 17 décembre 2004

Pour la plus grande joie des petits et de leurs parents présents, le Père Noël est venu apporter friandises et cadeaux aux enfants de notre commune scolarisés en maternelle et primaire.



- Mémoire collective -



En hommage à Gilbert LEBONVALLET qui nous a quitté récemment, discours de Monsieur Le Maire lors de ses obsèques.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis

Nous sommes aujourd'hui réunis pour accompagner Gilbert et soutenir sa famille.

Agé de 73 ans, il était membre du Conseil Municipal depuis 27 ans à Omev. Son décès brutal nous a tous plongés dans le désarroi et la surprise.

Au nom de la Municipalité, nous présentons toutes nos condoléances à ses enfants et leurs conjoints : Catherine, Marie-Christine, Pierre-Claude et Corinne ainsi qu'à ses 9 petits-enfants.

Nous avons également une pensée pour son épouse décédée le 3 janvier 2001. Ses forces il les puisait au sein de sa famille aujourd'hui éprouvée.

Nous sommes tous un peu orphelin et cherchons des yeux l'ami fidèle et célèbre pour son rire énorme et ses colères d'apaisement qui le caractérisaient.

Nous cultivons sans vouloir vraiment l'avouer un désir d'éternité. Le décès d'un être cher apparaît toujours comme un scandale survenant trop tôt qui nous saisit à l'improviste.

Le philosophe HEIDEGGER notait avec lucidité que nous sommes tous « des êtres pour la mort » en insistant sur les traits d'union qui relient inexorablement naissance, vie et mort.

Certes personne n'est irremplaçable et chacun reste seul devant l'abîme même entouré des siens au moment de partir.

Gilbert était un homme affable et dévoué, toujours prêt à rendre service même au delà de ses limites.

Présent à chaque permanence de mairie, à chaque séance municipale, à d'innombrables réunions il faut aujourd'hui le saluer pour toutes les activités qu'il a su mener de front. Il était omniprésent lors de tous les grands événements locaux : il aimait ça.

Nous sommes tous destinés à un passage sur terre, mais bien heureux est celui qui comme Gilbert, sait rester dynamique en bonne santé jusqu'à 73 ans.

Son départ dans des conditions que nous connaissons laisse un goût amer : il avait encore des choses à faire...

Il nous manque déjà.

Quelques souvenirs me viennent à l'esprit : en Conseil Municipal il rédigeait toujours ses notes d'une écriture particulièrement fine et appliquée sur des feuilles à petits carreaux avec toujours le souci de la perfection, du détail et de la précision.

Retraçons quelques temps forts de sa vie : Gilbert est né à Matougues le 26 décembre 1931. il s'est marié avec Mauricette le 7 juillet 1956, année où il est arrivé dans notre village. Sa formation de dessinateur lui permet d'entrer à OMYA où il devient rapidement Chef d'entretien.

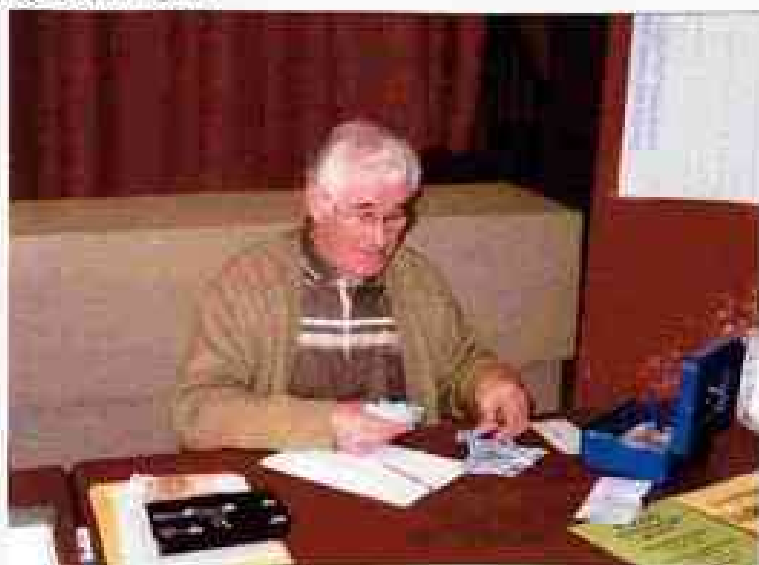
Pour avoir été dans son équipe et sous ses ordres, je peux certifier que Gilbert était très exigeant, mais serviable et humain.

Puis il milite rapidement dans le bénévolat : Vice-Président des retraités OMYA, Membre actif du Bureau du CCL pour mener à bien les manifestations tels la journée du cyclisme, les thés dansants, les belotes, les activités du football UFOLEP... et je suis certain d'en oublier...

Très vite le virus de l'engagement municipal le gagne et votre présence à tous ici en dit long sur votre reconnaissance.

Pour ma part, je le remercie encore du soutien qu'il m'a apporté tant à titre personnel lors de mon hospitalisation, qu'à titre d' élu et premier adjoint. Il a su trouver les mots pour m'apaiser et m'aider. C'est encre, je n'oublierai pas.

Maintenant, je compte sur l'équipe municipale pour continuer le chemin tracé par Gilbert qui a toujours eu une notion du service public très prononcée. Le vide laissé aujourd'hui sera long à estomper.



Jean VOINCHET nous a quitté dans sa 85^{ème} année le 15 mars 2004. Arrivé dans notre commune en 1945, Jean VOINCHET fut attiré par le poste d'enseignant vacant qui était exercé dans l'ancienne Mairie Ecole de la rue aux Vaches (appelé aujourd'hui rue Pierre Semard), mais aussi par le poste de secrétaire de mairie.



Photo de sa Classe unique de 42 élèves de 1952. Etait-ce un surnombre ?

Ses carrières d'enseignant et de secrétaire se déroulèrent aux côtés de plusieurs Maires: René FRAY de 1945 à 1960, Gilbert PETRY de 1960 à 1983 et avec mon prédécesseur Jean PERRAULT de 1983 à 1995, année où Jean VOINCHET prit sa retraite du secrétariat de mairie après cinquante années au service de la vie communale.

Le 17 juin 1989 la médaille d'or lui fut décernée pour toutes ces années accomplies avec dévouement, soins et compétence.

Jean VOINCHET a toujours été très actif à Omey.

Pour les écoles, ardent défenseur d'une école publique et laïque, il a porté différents projets. IL a suivi l'extension des classes rue aux Vaches (qu'Omey avec le baby-boom d'après guerre a connu).

Il a amené le père Noël à l'école avec ses cadeaux, le dictionnaire aux élèves partant en sixième.

Il a porté le projet de construction du groupe scolaire érigé en 1957 avec l'architecte AIROLDI fréquenté par plus de 120 élèves sur trois classes.



Jean VOINCHET devant la Mairie Ecole lors de la fête de l'Ecole Laïque en 1956

Ce directeur d'école amena, dans les années 60, une notoriété à l'école d'Omey et une émission régionale télévisée eu lieu avec sa classe. Grâce à lui les enfants d'Omey connurent des kermesses mémorables et aussi en récompense des voyages souvent de plusieurs jours sans participation financière de ceux-ci.

Son activité débordante l'a aussi mené à être Cofondateurs de l'association du Centre Culturel Laïque en 1960, association toujours en activité aujourd'hui.

Jean VOINCHET a été derrière le projet de construction de la salle des fêtes au côté de Gilbert PETRY en 1964 et de sa rénovation en 1989 au côté de Jean PERRAULT. Dans le C.C.L., il développa le sport et cela amena l'inauguration en 1971 du stade de football que nous connaissons.

Il y a bientôt trente ans il démarra le critérium cycliste d'Omev et en 1989 au C.C.L. il entraîna les adhérents et les villageois a fêté, de façon mémorable, le bicentenaire de la révolution française.



Jean VOINCHET Secrétaire de mairie lors d'un mariage

Le dernier projet suivit fut la rénovation de la mairie d'aujourd'hui.



Classe de Jean VOINCHET en 1978, année de sa retraite d'enseignant

Merci Jean VOINCHET pour ton travail.
Je renouvelle à ses enfants et à toute sa famille toute notre sympathie. JPB.

- Infos Diverses -

Contrat de location de la salle des fêtes d'Omey

Rappel de la décision adoptée en réunion de Conseil Municipal en date du 15 novembre 2002

1. Il ne pourra être organisé, dans les locaux loués, que des soirées ou des manifestations à caractère privé, et à but non lucratif, toute autre demande sera examinée au cas par cas par le conseil municipal qui sera saisi.
2. Les tarifs en vigueur sont les suivants :

MANIFESTATION	Habitants d'Omey*	Demandeurs extérieurs	Entreprises
Vin d'honneur, boum	16 Euros	50 Euros	150 euros
Location week-end	50 Euros	150 Euros	

* le tarif location « Habitants d'Omey » est appliqué :

- Aux résidents à titre direct ou indirect et/ou qui paient la taxe d'habitation
 - Pour le baptême ou le mariage d'un enfant (et non d'un petit-fils ou petite fille).
 - Il ne peut être fait cadeau du tarif préférentiel pour vos enfants ayant quitté la commune.
3. Pour toute réservation, il sera demandé une photocopie de la carte d'identité, un original d'attestation d'assurance (responsabilité civile organisation de fête). La réservation ne sera effective qu'accompagnée du chèque de location à l'ordre du trésor Public qui sera encaissé immédiatement. La réservation est considérée ferme et définitive sauf annulation deux mois avant la date de la manifestation.
 4. Au plus tôt la veille de la manifestation, un état des lieux contradictoire sera réalisé et la remise des clés effectuée contre le dépôt d'un chèque de caution de 250 Euros, ceci afin de garantir l'utilisation correcte des locaux et du matériel. Ce chèque ne sera rendu qu'à la restitution des clés – au plus tard lundi à 19h – après état des lieux et en l'absence de toutes dégradations matérielles. Le chèque de règlement et le chèque de caution devront porter le nom de la personne qui loue la salle.
 5. La location comprend uniquement
 - L'utilisation de la grande salle et de ses annexes : bar, cuisine, vestiaires, sanitaires.
 - Les tables, les chaises et les bancs.
 6. Les locaux et abords devront être rendus propres : tables et chaises nettoyées et rangées, sols balayés et lavés (prévoir les produits d'entretien, le papier toilette, les lavettes, les serpillières etc ... qui ne sont pas fournis), les murs, les sanitaires lavés et désinfectés, les portes vitrées nettoyées, (les fenêtres de la salle et des toilettes verrouillées), les poubelles nettoyées, vidées et sorties ficelées sous le porche. En cas de nettoyage incomplet, un ménage de finition sera facturé par l'encaissement du chèque de caution.

7. L'utilisateur sera financièrement responsable de toutes les dégradations occasionnées lors de la manifestation.
8. La place située à proximité de la salle des fêtes sert de parking.
9. Il est rappelé qu'à partir de 22 heures, les voisins sont en droit de faire constater par les autorités, les situations de tapage nocturne (rappel : pétards et klaxons sont interdits dans la commune).
10. Consignes à observer :
 - Référence à l'article 9 ci-dessus
 - Laisser les issues de secours libres de tout accès
 - En cas d'incendie ou d'accident, appeler :

SAMU :	15	Dr KLEIN :	03.26.72.94.76
Pompiers :	18	Dr PEROTIN :	03.26.67.71.20
Ou portable :	112	Dr OPOCZINSKI :	03.26.67.70.46

Si vous souhaitez utiliser quelques tables et/ou chaises pour une manifestation familiale vous devez une semaine avant prendre contact avec la Responsable de la salle et vous acquitter de la somme de 8€ à l'ordre du Trésor Public.
De même un chèque de caution vous sera demandé.

Règlement de la Salle des fêtes

Vous avez retenu la salle pour un week-end ou pour une après midi.

Renseignements utiles :

Vous disposez du téléphone pour la sécurité

Sapeurs pompiers 18, portable 112	EDF dépannage	03.26.74.51.28
SAMU 15	Gendarmerie Vitry la ville	03.26.67.74.44
CGE 03.26.74.12.77		

Responsable de la salle : Mme Jocelyne RAULT au 03.26.67.76.64
De 17h00 à 20h30 les jours ouvrables

La responsable de la salle vous remettra les clés contre un chèque de caution de 250 Euros à l'ordre du Trésor Public et après avoir effectué ensemble un état des lieux en 2 exemplaires ; celui-ci vous sera rendu dès la restitution des clés et un nouvel état des lieux.

A votre disposition aussi :

- Une cuisine (2 chambres froides, cuisinière, un congélateur, une grande table)
- Un bar réfrigéré.
- 180 chaises, 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes.

Vous êtes prié :

- De ne pas toucher aux dalles de plafond,
- De laisser un passage devant les issues de secours,
- De ranger chaises et tables nettoyées comme vous les avez trouvées
- De rendre la salle et autres pièces utilisées (toilette notamment) dans leur état initial : murs sans salissure, ni rayure, ni adhésifs collés ou punaises....
- De ne pas occasionner de tapage nocturne vis-à-vis des riverains de la Salle des fêtes
- D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés
- De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter
- De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres, de l'eau et des éclairages avant votre départ.

Ne seront pas fournis

- Nappes, vaisselle, sac poubelle, autres mobiliers, produits d'entretien, papier toilette.

Quelques mesures

- Scène L=5m90 ; l=3m40
- salle : 12X9 = 108m²
- partie rallongée 3X14 = 42m²
- total = 150M²
- table = 1m20 X 0.80m (soit 4 personnes par table)

Afin de rendre cette salle toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.

Bonne manifestation,

Règlement du cimetière

Le Maire de la commune d'Omev

- Vu la loi du 17 novembre 1887 relative à la liberté des funérailles ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-7 à L.2213-15, L.2223-19 à L.2223-46, R.2213-31 à R.2213-42 et R.2223-23 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 Novembre 2004 approuvant le projet de règlement du cimetière

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte du cimetière de la commune

Arrête

1. Avant tout travail, les familles doivent être en possession d'une concession non périmée ou d'une concession nouvelle dont la durée sera enregistrée en mairie.
2. Les entrepreneurs sont tenus de prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui indiquera les coordonnées de la personne responsable des cimetières, avant tout creusement de fosse ou de pose de monument.
3. Dimensions des monuments : tombe simple : 200 x 100, axée sur une semelle de 230 x 130 ; tombe double : 200 x 100, axée sur une semelle de 230 x 220.

4. L'espace entre deux semelles sera de 20 cm entre les tombes d'une même rangée.
5. L'excédent de terre pourra être déposé dans un lieu indiqué par la mairie. Cet excédent ne devra pas contenir d'autres matériaux tels que bois, briques, parpaings, pierres, ossements, etc.
6. Toutes inscriptions souhaitées sur un monument quel qu'il soit devront être au préalable soumises à l'approbation du Maire.
7. Les concessions nouvelles non utilisées devront être tenues dans un état convenable de propreté.
8. Les familles qui désirent acquérir une concession devront prendre place dans la rangée commencée, sans laisser de concession vacante par rapport à celle déjà achetée ou occupée. Ils devront en outre en matérialiser l'emplacement et la tenir en état de propreté.
9. Les entrepreneurs ou les familles sont tenus de prévenir la mairie de tous travaux entrepris sur leur concession.
10. Les tombes doivent être maintenues en bon état de propreté : les pierres tumulaires tombées ou brisées doivent être remises en état dans le plus bref délai.
11. La municipalité ne pourra jamais être rendue responsable de la mauvaise exécution des travaux funéraires, ni des dégâts ou dangers qui pourraient en résulter. Elle ne prend aucune responsabilité pour le redressement des monuments affaissés par suite de tassement de terrain ou de l'exhaussement inévitable provoqué par les nouvelles sépultures environnantes. Ces charges incombent entièrement aux concessionnaires ou à leurs ayants droits.
12. Les personnes entretenant les emplacements devront laisser le cimetière en bon état, fermer l'eau, fermer les portes et utiliser les poubelles mises à disposition.
13. A l'expiration de leur durée, les concessions peuvent être renouvelées au tarif en vigueur au moment du renouvellement.
14. Les exhumations ne peuvent avoir lieu qu'après autorisation du Maire et en sa présence.
15. Tout bruit, désordre ou atteinte à la décence et la tranquillité sont expressément défendus.
16. Les familles dont les défunts reposent dans le columbarium devront attester auprès de la mairie d'une assurance en responsabilité civile.
17. La commune d'Omey décline toute responsabilité quant aux déprédations ou vols de toute nature causés par des tiers aux ouvrages et signes funéraires des concessionnaires.
18. Le Maire, la Gendarmerie, sont chargés de l'exécution du présent règlement qui sera affiché à la porte des cimetières.

Faute de se conformer au présent règlement, les familles seront tenues pour responsables.

Gendarmerie de VITRY LA VILLE

03.26.67.74.44

en cas d'urgence, faire le 17

horaires d'ouverture au public

Lundi	08hh – 12h00
Mercredi	14h00 – 19h00
Jeudi	14h00 – 19h00
Samedi	08h00 – 12h00



Honneur aux Anciens Combattants

1945/2005, 60^{ème} anniversaire de la libération de l'opresseur nazi et de la liberté retrouvée pour de nombreux captifs. Souvenons-nous !!!

l'histoire, il nous appartient de la faire connaître et comprendre aux générations héritières que nous sommes.

Rappelons-nous de ces hommes et de ces femmes qui ont combattu pour notre liberté toujours chèrement acquise.

Seul leurs motivations, leur courage, leurs espoirs pour leurs proches et leur propre pays les ont conduit dans cette démarche.

Je compte sur votre participation dans les prochains rassemblement en leur mémoire. JPB



Le Fleurissement



Que se soit à titre personnel ou pour concourir, l'embellissement d'Omey par ses villageois apporte un bien être et une valeur à notre patrimoine. Merci à vous anonymes qui aidez aux plantations et à l'arrosage des massifs communaux. JPB.

DEMAIN ... L'assainissement

Notre ami, Gilbert LEBONVALLET, avait organisé fin septembre à Saint-Germain-la-Ville -avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie- une réunion de présentation du projet assainissement. Il suivait de très près l'évolution de ce dossier très sensible.

Pour ce faire, il avait contacté M. MATHIEU de la Communauté de communes de Suippes, lequel était venu expliquer son dossier assainissement devant une grande partie des élus du canton et dont les travaux sont pratiquement terminés.

Aussi vais-je tenter de vous rapporter, à l'aide des documents présentés lors de cette conférence, l'expérience de Suippes et vous démontrer ce qui nous attend dans les années à venir pour respecter la loi.

Il faut savoir tout d'abord que la région de Suippes a été une des premières dans notre département à prendre ce dossier bras le corps, et donc à profiter des subventions annoncées, soit 66 % du montant des études et des travaux. Plus une collectivité tardera dans ce projet, moins elle aura de subventions et plus les habitants devront financer de leurs propres deniers.

Nous nous projetons en 1999. La communauté de Suippes compte 16 communes. 13 d'entre elles doivent être assainies, ce qui représente 660 logements en assainissement non collectif, 250 en assainissement collectif et 83 maisons neuves en non collectif.

Le coût des études et des travaux est estimé à 11,2 M€. L'ensemble est financé à

- 48 % par l'Agence
- 18 % par le Conseil Général et l'Europe (soit 66% annoncés ci-dessus)

Pour le reste un équilibre financier est évalué sur 20 ans en prenant en compte

- 7% du budget général
- 12,5 % de participation des particulier (à raison de 1600 € par assainissement non collectif)
- 14,5 % d'emprunts remboursés sur 20 ans

M MATHIEU signale la forte solidarité des 3 communes déjà assainies qui ont supporté un coût de + 4 F/M3

Pour Suippes PARTICIPATION AUX TRAVAUX par les particuliers en tenant compte de toutes les subventions

Pour un assainissement non collectif (ANC), une étude à la parcelle est nécessaire, suivie ensuite de la mise en conformité de l'installation existante.	274,41 €
Le particulier a le choix de régler les travaux en une seule fois à réception, ou de signer une convention pour régler sur 20 ans + l'intérêt au taux légal.	716,51 €
Pendant 20 ans, un contrôle de l'usage de l'assainissement est prévu tous les 3 ans pour un coût de 91,47 € (à chaque fois)	610,00 €
	1 600,92 €

Pour un assainissement collectif (AC),	
Taxe de raccordement.	274,41 €
Travaux en une seule fois à réception	546,99 €
Surtaxe assainissement 0.83€/m3 sur 20 ans	1 680,00 €
	2 391,40 €

Les travaux ont été déclarés d'intérêt général. Deux conventions ont été rédigées sur 20 ans avec les particuliers : une, relative à la réhabilitation et l'autre, relative à l'entretien.

- Le coût total des travaux (y compris les subventions) pour un ANC est de l'ordre de 9800 € par réhabilitation et de 7600 € pour une maison neuve.
- Le coût total des travaux (y compris les subventions) pour un AC est de l'ordre de 15300 € dont 3500 € par branchement en domaine privé.

COMUNICATION DES ELUS AUPRES DE LA POPULATION

Avant la déclaration d'intérêt général, le schéma directeur a été présenté aux élus et à la population sur 2 ans (1999 et 2000).

Un an avant les travaux, des réunions avec les particuliers ont été programmées avec des volontaires pour expliquer la nécessité d'agir. Pour une commune, les travaux durent environ 2 ans.

Ensuite, il y a les interventions chez les particuliers pour expliquer les conventions et l'ébauche du projet. Il faut rappeler ici la nécessité de deux conventions, l'une pour l'étude, l'autre pour les travaux.

ETUDES ET TRAVAUX

Les conventions visées, le bureau d'études a rendu son projet définitif revu par la communauté de communes et enfin, accepté par les propriétaires.

Pour faire une installation : il faut compter trois jours de travaux.

Pour terminer : l'ouvrage est contrôlé, il y a alors la phase de réception et remise de la propriété de l'ouvrage.

DIFFICULTES RENCONTREES

Faire admettre le choix d'ANC n'a pas été simple. Il a fallu aussi annoncer la dérive importante des coûts, soit 40% supplémentaire par rapport aux études de 1999 avec l'impossibilité pour les élus et les particuliers de revoir la participation financière des habitants.

Il faut ajouter aussi que les entreprises compétentes en la matière ne sont pas encore très nombreuses.

Les travaux de remise en état et des contraintes de surfaces, d'occupation des ANC ont été également sous-estimés, sans compter la sous-estimation des délais (2 ans avant les premiers travaux).

FACTEURS CLES DE SUCCES

Il a fallu que les élus ne ménagent pas leur temps pour expliquer, communiquer, et jouer la transparence.

Un contrat rural a obligé à agir dans les délais, à former des animateurs volontaires, à expliquer et demander les subventions, à prouver la crédibilité du dossier.

Les aspects juridiques ont été vus avec les particuliers en rédigeant les conventions et toutes les formalités.

Les besoins en personnel et en compétence n'ont pas été sous-estimés (4 personnes à temps plein dans la phase des travaux).

CONCLUSION

Voilà donc les beaux jours qui nous et qui vous attendent en ce qui concerne le lourd dossier de l'assainissement. Vous aurez aisément compris que les prix annoncés pour les particuliers dans ce chantier de Suippes ne seront plus les mêmes lorsque la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie aura décidé de lancer le sien. Il faut malheureusement ajouter que les subventions ne seront probablement plus les mêmes non plus et que plus nous tarderons, moins nous recevrons...

L'environnement devenant un sujet sensible, voire prioritaire des gouvernements qui se succèdent, les élus sont mis forcément à contribution. Il faut rappeler qu'ils sont également concernés au même titre que tous leurs concitoyens. Faisons en sorte que les administrés comprennent que la tâche n'est pas simple, mais que ce dossier devrait être achevé pour 2012.

E.V.

Ordures ménagères – Tri sélectif Collecte sélective – Déchetterie



Depuis le 1^{er} juillet 2002, le ramassage des déchets ménagers est effectif. Chacun d'entre vous a pris conscience de la nécessité du tri : sacs jaunes (semaines paires) et bleus (semaines impaires). Si un doute subsiste, vous rapporter au calendrier que le SYMSEM vous a remis. Vous manquez de sacs, venez en retirer en mairie...JPB.

Horaires des déchetteries du S.Y.M.S.E.M.



Fermeture hebdomadaire le dimanche et le lundi ainsi que les jours fériés.

Semaines paires	Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été
Aulnay sur Marne			9h – 12h30						14h 17h30	14h 19h
Mairy sur Marne			14h 17h30	15h30 19h	9h – 12h30		14h 17h30	15h30 19h		
Courtisols	14h 17h30	15h30 19h			9h – 12h30				14h 17h30	14h 19h
Pogny	9h – 12h30				14h 17h30	15h30 19h	9h – 12h30		9h 12h30	8h 12h30
Vatry	9h – 12h30				14h 17h30	15h30 19h			9h 12h30	8h 12h30
Vanault les Dames	14h 17h30	15h30 19h	9h – 12h30				14h 17h30	15h30 19h		

Semaines impaires	Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été
Aulnay sur Marne			9h – 12h30				14h 17h30	15h30 19h		
Mairy sur Marne			14h 17h30	15h30 19h	9h – 12h30				14h 17h30	14h 19h
Courtisols	14h 17h30	15h30 19h			9h – 12h30				14h 17h30	14h 19h
Pogny	9h – 12h30				14h 17h30	15h30 19h	9h – 12h30		9h 12h30	8h 12h30
Vatry	9h – 12h30				14h 17h30	15h30 19h	14h 17h30	15h30 19h		
Vanault les Dames	14h 17h30	15h30 19h	9h – 12h30						9h 12h30	8h 12h30

Téléthon

Chers amis, félicitations et remerciements pour ce téléthon 2004.

Cette année, c'est la somme de 6438.59€ qui a été remise à l'AFM. Par delà ce chiffre important pour notre téléthon des 6 communes, nous tenons à vous remercier pour votre engagement, votre générosité et votre chaleur humaine.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année : de santé, de joie, d'amour, d'amitié, de réussite dans vos projets et pour un nouveau rendez-vous à Pogny en décembre 2005.

Merci à tous.

Les Responsables du téléthon des 6 communes.

Les illuminations de fin d'année

Félicitation à tous pour votre imagination et la chaleur que votre décor apporte à notre commune !



Travaux de particuliers



Nous rappelons à chacun, l'obligation de déclarer ses travaux en Mairie et d'afficher le permis de construire sur la propriété qui doit être visible de la rue. Pour 2004 des dossiers ont été déposés par des habitants de la Commune soit pour :

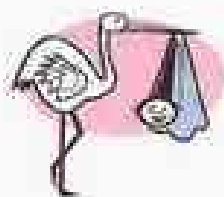
Permis de construire :

- une extension de bâtiment existant rue Pierre Semard
- aménagement d'une habitation rue de la Garenne
- un garage avec auvent rue Jean Jaurès
- aménagement d'un studio et de deux logements rue de la Garenne

Déclarations de travaux :

- un abri rue de la Garenne
- un abri de jardin rue de la Garenne

NOS JOIES



Naissances :

Emilien DELISSE
Lucas PACHE
Manon BUVAT

né le 30 janvier 2004-
né le 22 juillet 2004-
née le 30 novembre 2004

Mariages :



ROLLAND Damien et MILLE Jessica le 26 juin 2004
DELISSE Ludovic et BONHOMME Stéphanie le 26 juin 2004

Nouveaux arrivants :

- ♦ Famille TUROT David
- ♦ Famille GEHIN Franck
- ♦ CHAMARAC Fabrice

rue de la garenne
rue de la garenne
RD 60

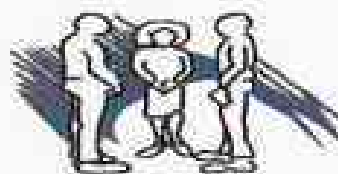
Départs :



Famille BAILLY Stéphane
Famille DELOBEL Jean-Pierre

NOS PEINES

TRANSCRIPTIONS DE DECES



VOINCHET Jean
DESANLIS Robert
ACERBIS Gilberte
LEBONVALLET Gilbert

Le 15 mars 2004
Le 13 avril 2004
Le 13 juin 2004
Le 25 octobre 2004

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

- Bloc-Notes -



MANIFESTATIONS 2005

☛ Vœux du Maire	8 janvier
☛ Galette des Rois (Invités : détenteurs de la carte du CCL)	21 janvier
☛ Thé dansant C.C.L	6 février
☛ Prochain conseil d'école C.C. Vallée de la Craie	25 février
☛ Loto des écoles de la C.C. de la Vallée de la Craie	6 mars
☛ Concours de belote C.C.L.	19 mars
☛ Ramassage de textiles usagés sacs devant la salle des fêtes (Lions Club)	24 avril
☛ Armistice 1939/1945:8 mai Rassemblement place René Fray à 11h	7 mai
☛ Journée du cyclisme (organisé par CCL, Pédale Chalonnaise et commune)	22 mai
☛ Kermesse des écoles de la C.C. Vallée de la Craie	11 juin
☛ Ecole de musique Claude Debussy : audition musicale	11 juin
☛ Dernier conseil d'école rentrée 2004/2005 de la C.C. Vallée de la Craie	17 juin
☛ Tournoi de Football	2 juillet
☛ Repas des Aînés « offert par la municipalité »	3 juillet
☛ Fête Nationale : rendez-vous à 11h place René Fray	14 juillet
☛ Fête patronale des	24, 25 et 26 septembre
☛ Exposition sur l'aviation à Chepy (organisé par C.C.Vallée de la Craie)	1^{ère} quinzaine d'octobre
☛ Ouverture de la licence IV (jour à fixer)	en octobre
☛ Halloween	31 octobre
☛ Concours de belotte C.C.L. section football	5 novembre
☛ Anniversaire de l'Armistice 1914/1918 : (à 11h)	11 novembre
☛ Téléthon	2 et 3 décembre
☛ Départ illuminations du village	2 décembre

Les pompiers ont fêté la sainte Barbe

Cyclisme féminin
La première manche du Tour de France a été gagnée par l'Espagnole, Isabel García.

Concours de belote des pompiers



Une tomate qui a la pêche

[illegible]

elote : salle comble



Sainte-Barbe : hommage à un disparu et à trois médaillés

Deux pensées particulières à Omev

Un concours de belote en hommage à Gilbert Lebonvallet

Gilbert Lebonvallet n'est plus



Les éoliennes bientôt prêtes

Téléthon des six communes
OMEY
 Journée de cyclisme

Une belle journée à cyclisme féminin

Deux mariages le même jour

L'église sera rénovée et sécurisée



Secourisme : un bon départ



« La gastronomie oubliée » le menu d'une exposition

Pollution OMEX **sur le**
Rhin-Rhône

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURE

Omey

The demand for canine culture organizations has increased in



QUELQUES NUMEROS UTILES

- **POMPIERS** 18 ou portable 112
- **SAMU** 15
- **GENDARMERIE** 17 ou 03 26 67 74 44
- **CENTRE ANTI-POISON REIMS** 03 26 86 26 86
- **HOPITAL Châlons en Champagne** 03 26 69 60 60
- **MEDECINS :**
 - Dr OPOCZYNSKI 03 26 67 70 48
 - Dr. KLEIN 03 26 72 94 76
 - Dr. PEROTIN 03 26 67 71 20
- **PHARMACIE DE LA MOIVRE** 03 26 67 71 24
- **INFIRMIERES**
 - Mairy-sur-Marne 03 26 66 53 49
 - Saint-Amand / Fion 03 26 73 91 73
- **PRESBYTERE** 03 26 68 04 62
- **EDF Infos-conseils** 03 26 77 86 03
- **EDF Dépannage** 0 810 333 451
- **CGE – Eau : Accueil clientèle & dépannage** 0 810 463 463
- **MAIRIE** 03 26 67 71 68
 - Ouverte le Mercredi de 18h à 19h*
 - le Vendredi de 11h30 à 12h*
- **telécopie** 03 26 67 71 68
- **ECOLES RPIC (Vèsligneul)**
 - maternelle 03 26 64 39 48
 - primaire 03 26 64 97 07
 - garderie 03 26 64 97 08
 - restauration 03 26 64 97 00
- **SALLE DES FETES** 03 26 67 76 76
- **ALLO Service Public** 39 39
- **Point information Personnes âgées** 03 26 69 51 00
- **Victime (infraction pénale)** 0800 88 13 04

